

Agissons tous ensemble pour augmenter les pensions et sauver la retraite par répartition

Les patrons ont toujours crié à la **faillite** à chaque fois que le rapport de force leur imposait de donner du temps libre à celles et ceux qui ne vivent que de leur travail.

Pourtant, la fin de l'esclavage, le recul du travail des enfants puis l'allongement des études, les congés payés de plus en plus longs, les 40 puis 35 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite et l'augmentation de la durée de vie n'ont pas empêché l'explosion des profits.

L'augmentation continue de la productivité permet de produire bien plus de richesses en moins de temps. En France, du début du 19^e siècle à la fin du 20^{ème}, la productivité horaire a été multipliée par 30, la production par 16 et le temps de travail diminué par 2!
ALORS :

Non, nous n'avons pas besoin de travailler plus longtemps !

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements successifs ne cessent de répéter que l'augmentation du nombre de retraités par rapport au nombre d'actifs rend impossible le financement de la retraite sur la base de 37,5 annuités de cotisations. **Ils veulent nous faire croire qu'il ne serait plus possible d'accorder une retraite à 60 ans** et une pension dite complète (75% du salaire) avec 37,5 années de cotisation, **alors que cela a été possible avant.**

Il faudrait travailler plus longtemps ajoutent-ils en forme de conclusion. S'appuyant sur ces affirmations, Balladur a réformé le système de retraite du privé en 1993, faisant passer la durée de cotisations de 37,5 à 40 ans. Utilisant les mêmes motifs, Fillon a aligné le régime des fonctionnaires sur le régime général en 2003.

Actuellement le gouvernement entend aligner les régimes spéciaux des retraites sur celui des fonctionnaires avec les mêmes arguments.

Une fois que l'obligation de travailler 40 ans pour avoir une retraite « complète » sera imposée à tous les salariés, la loi Fillon prévoit un nouvel allongement à 41, voire 42 et plus...

Réformes du régime général : Balladur 1993 et Fillon 2003

- passage de 37,5 à **40 années** de cotisation = diminution de 6,7% des pensions à durée de travail égale
 - pension calculée sur les salaires des **25 meilleures années** au lieu des 10 meilleures = baisse de pension variable en fonction des situations d'emploi, jusqu'à 12%
 - **indexation sur les prix** et non plus sur les salaires = chaque année, la pension perd du pouvoir d'achat
 - **décote** de 5% par année manquante
- Il faut ajouter les conséquences de l'accord ARRCO / AGIRC signé en 1996 qui a largement contribué à la détérioration du montant des pensions du secteur privé.
- Conséquence de tout cela :** diminution de 20% du niveau de retraite calculée en moyenne en fonction du temps de travail moyen des salariés du privé.



Bilan des réformes :

on ne travaille pas plus longtemps

on subit une baisse importante de la pension.

Gouvernement et patronat se moquent des salarié-e-s : les chiffres démontrent que la notion du « travailler plus longtemps » est en décalage avec la réalité du travail :

Avec les réformes de 1993 et 2003, les salariés ne peuvent bénéficier d'une retraite à taux plein qu'avec 40, bientôt 41 et ensuite 42 ans de cotisation. Sauf exception, personne ne peut travailler autant et **la pension**, calculée en proportion du nombre d'années travaillées, **baisse** au fur et à mesure.

37 ans :

C'est la moyenne actuelle de **durée des cotisations** des salarié-e-s

Et comme c'est encore trop pour le gouvernement et le patronat, ils ont ajouté une pénalité supplémentaire : la pension est réduite de 5% par année manquante.

Le pensionné moyen, qui n'a réussi à cotiser que 37 ans, subit une réduction de 3 ans x 5% = 15% de sa pension. Il touche ainsi moins de 59% de son salaire.

57,5 ans :

C'est l'âge moyen de **cessation d'activité** des salarié-e-s dans le privé.

L'entrée de plus en plus tardive des jeunes dans le monde du travail, la persistance d'un taux de chômage élevé, la multiplication des situations de précarité... tout cela rend de plus en plus **aléatoire la possibilité d'avoir son nombre d'annuités au complet**. Cela devenait déjà difficile avec 37,5 annuités, ce sera quasi impossible avec 40, 41 ou 42 annuités. Il y aura une **baisse de la pension** au titre des annuités manquantes aggravée d'une baisse due à la décote.

57%

des salariées ne sont plus en activité lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite (préretraite, chômage, invalidité ou longue maladie).

En 1983, ils n'étaient que 40% dans ce cas : **la réforme**, qui soi-disant incite à cotiser plus longtemps, **n'a rien changé.**

Le système par répartition est basé sur un double principe de solidarité : les actifs cotisent pour les retraités, les plus anciens laissent la place aux plus jeunes. Ce double principe est détruit par les réformes précédentes et celles annoncées par le gouvernement !

Telles sont les conséquences de ces réformes imposées aux salariés pour soi-disant sauver la retraite par répartition. Au nom de la productivité et de l'atteinte d'objectifs souvent surréalistes, les patrons n'hésitent pas à se débarrasser de salariés vieillissants, moins productifs, plus souvent absents, mieux rémunérés. **Ce sont ces mêmes patrons qui, par la voix du MEDEF, exigent une durée de cotisations de 45 ans.**

La majorité des personnes part donc déjà et partira de plus en plus à la retraite avec des pensions réduites. Cette tendance ne peut que s'aggraver car l'entrée des jeunes dans la vie active est de plus en plus tardive. **Les salarié-e-s seront donc toujours plus nombreux à ne pas bénéficier d'une retraite complète.**

Celles et ceux qui en auront les moyens auront recours aux assurances privées, aux fonds de pension, en espérant que, quelques dizaines d'années plus tard, les aléas de la spéculation leur permettront de récupérer leur capital et un peu d'intérêts.

Les annonces mensongères du gouvernement tentent de cacher ses véritables objectifs :

Les objectifs poursuivis par le patronat et le gouvernement sont sans équivoques :

- En affaiblissant la retraite par répartition basée sur la solidarité, ils entendent **favoriser le développement de la retraite privée, individuelle, par capitalisation.**
- En confrontant les salariés au risque de ne pas avoir une retraite décente, ils les incitent à souscrire et à **cotiser à des caisses de retraites privées.**

Cette politique vise à transférer des masses d'argent énormes du domaine public vers des places financières.

Avec de telles orientations, le gouvernement se met délibérément au service du capitalisme au détriment d'une véritable politique sociale.

Elles cachent aussi les conséquences dramatiques pour la société :

- Augmentation des **inégalités** sociales entre retraités : une minorité pourra vivre sa retraite dans de bonnes conditions ; une frange de plus en plus importante sera en grande précarité et aura du mal à vivre décemment...
- Augmentation du nombre de personnes en situation de **pauvreté.**
- Augmentation des inégalités vécues par les **femmes.** Elles subissent déjà une inégalité criante en matière de retraite (en 2001, les femmes retraitées ont touché en moyenne 848 euros par mois et les hommes 1461 euros). Cette inégalité est le produit des inégalités professionnelles et sociales vécues par la majorité des femmes dans notre pays.
Toute logique d'**allongement du nombre d'annuités** (avec le système de décote qui s'y rajoute) **va encore accroître les inégalités** des femmes retraitées.

Travailler moins, travailler toutes et tous et vivre mieux dans un système plus solidaire !

La fausse solution : aligner par le bas

Imaginons cette même mauvaise méthode pour l'équité entre les salaires des hommes et des femmes : qui accepterait de voir baisser les salaires des hommes de 25% au nom de cette équité ?

Supprimer les régimes spéciaux (qui ne concernent que 5% des pensionnés) **ne changera rien, bien au contraire.**

Cela n'améliorera pas le régime général car les régimes spéciaux ne coûtent rien aux autres. Les régimes Energie et RATP, excédentaires, versent de l'argent. Quant au régime de retraite des cheminot-e-s tant décrié, il est financé par les cheminot-e-s par des cotisations dépassant 42% quand ceux du régime général n'atteignent pas 30%. C'est cette différence qui finance le départ à 50 ou 55 ans, notamment. Un cheminot cotise plus, avec 42,30% x 33 ans (moyenne constatée), qu'un salarié du privé avec 30% x 40 ans (en fait 37 ans, selon la moyenne réelle).

L'augmentation des richesses produites doit permettre de mieux vivre pour toutes et tous, les plus jeunes comme les plus âgé-e-s, les salariés comme les retraités ! Cela suppose de vrais emplois, des salaires corrects, des retraites décentes, l'utilisation des gains de productivité pour diminuer le temps passé au travail (durée légale du temps de travail, âge légal de la retraite) et non pour créer du chômage et de la précarité.

Nous refusons que « l'équité » voulue par ce gouvernement soit celle des reculs sociaux de tous ! Au contraire, notre conception de l'égalité est celle d'une convergence par le haut pour une amélioration générale du système de retraites pour toutes et tous : défendre les régimes spéciaux est la première étape d'une bataille plus générale pour empêcher de nouvelles régressions sociales pour tous les salariés et permettre ensuite une amélioration du sort de tous !

Nous revendiquons :

- le retour aux **37,5 annuités** pour tous,
- un âge de départ à la retraite à taux plein à **60 ans** avec un départ plus précoce pour les travaux pénibles,
- l'**indexation des pensions** et des « salaires portés au compte » **sur les salaires** et non plus sur les prix,
- un taux de remplacement minimum à **75 %** calculé sur les 6 meilleurs mois (les 6 derniers dans la fonction publique)
- et le refus de toute pension inférieure au **SMIC.**

37,5 ans de cotisation pour tous : c'est possible !

L'instance très officielle du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a calculé, dans son rapport de 2001, le coût de l'équilibre des retraites à l'horizon 2040, avec annulation des mesures Balladur de 1993 (et des mesures contenues dans l'accord ARRCO/AGIRC de 1996). Le problème de l'équilibre des comptes ne se pose plus ensuite puisque la génération du papy boom aura disparu.

Il évalue ce besoin de financement à 6,5 points de PIB, c'est-à-dire de consacrer 18,5% du PIB aux retraites, au lieu de seulement 12% aujourd'hui.

En fait, il s'agit de poursuivre, pendant les 40 prochaines années, **le même effort** que celui réalisé lors des dernières 40 années.

	En 1959	En 2003	En 2040
P.I.B. en milliards d'€ notés G€ (valeur 2003)	750 G€	1500 G€	3000 G€
% pour les retraites	5,4%	12%	18,5%
Part PIB pour retraites	40,5 G€	180 G€	555 G€
PIB pour le reste	709,5 G€	1320 G€	2445 G€

Est-ce réalisable ?

Ces 3 000 milliards d'euros en 2040 seront obtenus avec une augmentation de productivité de 1,7% par an : c'est réaliste puisqu'elle a augmenté de 2% en moyenne depuis 40 ans !

Revenir aux 37,5 annuités pour tous suppose de réaliser une augmentation de 15 points de cotisations lissée sur 40 ans, soit 0,37 point de cotisation supplémentaire par an. Ces chiffres, établis en 2001, peuvent même être revus à la baisse compte tenu des dernières projections démographiques de l'INSEE.

C'est donc une décision politique, possible économiquement... à condition d'accepter le fait que toutes les richesses produites ne partent pas aux profits.

Les richesses produites par le travail augmentent, c'est la façon dont elles sont réparties qui est déterminante pour la bonne santé de la protection sociale et des retraites

Pourtant, le gouvernement actuel multiplie les cadeaux aux plus riches et entend compenser son manque à gagner en faisant payer les couches sociales les moins favorisées. **Cette politique anti-sociale n'est pas acceptable.**

- **15 milliards d'euros** : c'est le coût, en année pleine, du paquet fiscal qui profite aux plus fortunés.
- **30 milliards d'euros** : c'est le montant des allègements de cotisations pour les entreprises en 2007.

- **8 milliards d'euros** : c'est le manque à gagner pour la collectivité dû à l'absence de fiscalité et de cotisations sociales sur les « stocks options ».
- **100 milliards d'euros** : ce sont les bénéfices des entreprises du CAC 40 pour 2006.
- **160 milliards d'euros** : c'est la part du PIB perdue par les salarié-e-s lors des 20 dernières années (10 points sur un PIB de 1600 Milliards d'euros).

Oui, la rue est légitime ! Tous ensemble, on peut faire reculer le gouvernement !

On veut nous faire croire que depuis la victoire électorale de Sarkozy, toute contestation de sa politique serait illégitime. Pourtant les grandes conquêtes sociales (congés payés, SMIC, retraite,...) l'ont été par la rue et le plus souvent contre l'avis de gouvernements élus : qui va s'en plaindre ?

Le mécontentement des salariés du public et du privé est croissant contre une politique indigne en faveur des plus riches. Les stewards et hôtesse-s d'Air France viennent de faire grève pour leur salaire. La RATP et EDF GDF seront dans l'action le 14 novembre avec la SNCF qui part en grève reconductible. La fonction publique le sera 20 novembre....

Pour l'Union syndicale SOLIDAIRES, il faut faire converger les luttes pour exiger une autre répartition des richesses pour satisfaire les besoins sociaux de toutes et tous.

Tous ensemble, tout devient possible !